



Terres autochtones
Spécifications de produit

Édition 1.1

2010-04-01

Ressources naturelles Canada
Secteur des sciences de la Terre
Direction de l'arpenteur général
9700, avenue Jasper, bureau 605
Edmonton (Alberta) Canada
T5J 4C3

Téléphone: +01-819-564-4857 / 1-800-661-2638 (Canada et États Unis)
Télécopieur: +01-819-564-5698
Courriel: soutienGeoBase@RNCan.gc.ca
Site internet: <http://www.geobase.ca>

Avis de droit d'auteur

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministère des Ressources naturelles.
Tous droits réservés.

HISTORIQUE DES RÉVISIONS

Date	Édition	Description
2009-04-27	1.0	Version originale
2009-10-31	1.0.1	Mise à jour de la version des documents en référence
2010-04-01	1.1	Ajout de terres autochtones pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut

Ces spécifications ont été produites conformément à la *Norme internationale ISO/CT 211, 19131 : 2007 Information géographique / Géomatique – Spécifications de contenu informationnel*, laquelle réfère notamment à la norme *ISO 19115: 2003 Information géographique – Métadonnées*.

TABLE DES MATIÈRES

1	APERÇU.....	1
1.1	TITRE.....	1
1.2	DATE DE RÉFÉRENCE.....	1
1.3	RESPONSABLE DU PRODUIT.....	1
1.4	LANGUE.....	1
1.5	TERMES ET DÉFINITIONS.....	1
1.6	ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES.....	2
1.7	DESCRIPTION INFORMELLE DU PRODUIT.....	2
2	PORTÉE DES SPÉCIFICATIONS.....	3
2.1	IDENTIFICATION DE LA PORTÉE.....	3
2.2	NIVEAU.....	3
2.3	NOM DU NIVEAU.....	3
2.4	ÉTENDUE.....	3
2.4.1	<i>Description.....</i>	3
2.4.2	<i>Étendue verticale.....</i>	3
2.4.2.1	Valeur minimale.....	3
2.4.2.2	Valeur maximale.....	3
2.4.2.3	Unité de mesure.....	3
2.4.2.4	Datum vertical.....	3
2.4.3	<i>Étendue horizontale.....</i>	3
2.4.3.1	Longitude limitrophe ouest.....	3
2.4.3.2	Longitude limitrophe est.....	4
2.4.3.3	Latitude limitrophe sud.....	4
2.4.3.4	Latitude limitrophe nord.....	4
2.4.4	<i>Étendue temporelle.....</i>	4
2.4.4.1	Date de début.....	4
2.4.4.2	Date de fin.....	4
2.5	COUVERTURE.....	4
3	IDENTIFICATION DU PRODUIT.....	4
3.1	TITRE.....	4
3.2	TITRE ALTERNATIF.....	4
3.3	RÉSUMÉ.....	4
3.4	BUT.....	5
3.5	CATÉGORIES.....	5
3.6	TYPE DE REPRÉSENTATION SPATIALE.....	5
3.7	RÉSOLUTION SPATIALE.....	6
3.8	DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE.....	6
3.8.1	<i>Autorité.....</i>	6
3.8.1.1	Titre.....	6
3.8.1.2	Date.....	6
3.8.1.3	Code de type de date.....	6
3.8.2	<i>Code.....</i>	6
3.8.3	<i>Type de code.....</i>	6
3.9	RÉFÉRENCE VERS LA PORTÉE DES SPÉCIFICATIONS.....	6
4	CONTENU ET STRUCTURE DE L'INFORMATION.....	7
4.1	DESCRIPTION.....	7
4.2	INFORMATION SUR LES ENTITÉS.....	7
4.2.1	<i>Schéma d'application.....</i>	7
4.2.2	<i>Catalogue d'entités.....</i>	7
4.3	RÉFÉRENCE VERS LA PORTÉE DES SPÉCIFICATIONS.....	7

5	SYSTÈMES DE RÉFÉRENCE	7
5.1	SYSTÈME DE RÉFÉRENCE SPATIAL	7
5.1.1	<i>Autorité</i>	7
5.1.1.1	Titre	7
5.1.1.2	Date	8
5.1.1.3	Type de date	8
5.1.1.4	Responsable du registre	8
5.1.2	<i>Code</i>	8
5.1.3	<i>Espace de codage</i>	8
5.1.4	<i>Version</i>	8
5.2	RÉFÉRENCE VERS LA PORTÉE DES SPÉCIFICATIONS	8
6	QUALITÉ DES DONNÉES	8
6.1	COMPLÉTUDE	8
6.1.1	<i>Commissions</i>	8
6.1.2	<i>Omissions</i>	9
6.2	COHÉRENCE LOGIQUE	9
6.2.1	<i>Cohérence conceptuelle</i>	9
6.2.2	<i>Cohérence de domaine</i>	9
6.2.3	<i>Cohérence de format</i>	9
6.2.4	<i>Cohérence topologique</i>	9
6.3	PRÉCISION DES POSITIONS	9
6.3.1	<i>Précision spatiale absolue</i>	9
6.3.2	<i>Précision spatiale relative</i>	11
6.4	PRÉCISION TEMPORELLE	11
6.4.1	<i>Précision d'une mesure de temps</i>	11
6.4.2	<i>Cohérence temporelle</i>	11
6.4.3	<i>Validité temporelle</i>	11
6.5	EXACTITUDE THÉMATIQUE	11
6.5.1	<i>Exactitude de classification</i>	11
6.5.2	<i>Exactitude des attributs non quantitatifs</i>	11
6.5.3	<i>Précision des attributs quantitatifs</i>	11
6.6	RÉFÉRENCE VERS LA PORTÉE DES SPÉCIFICATIONS	11
7	ACQUISITION DES DONNÉES	11
7.1	DESCRIPTION	11
7.2	RÉFÉRENCE VERS LA PORTÉE DES SPÉCIFICATIONS	12
8	MAINTENANCE DES DONNÉES	12
8.1	DESCRIPTION	12
8.2	RÉFÉRENCE VERS LA PORTÉE DES SPÉCIFICATIONS	12
9	LIVRAISON DU PRODUIT	12
9.1	INFORMATION SUR LE FORMAT DE LIVRAISON – GML	12
9.1.1	<i>Nom du format</i>	12
9.1.2	<i>Version</i>	12
9.1.3	<i>Spécification</i>	13
9.1.4	<i>Langue</i>	13
9.1.5	<i>Jeu de caractères</i>	13
9.2	INFORMATION SUR LE FORMAT DE LIVRAISON – KML	13
9.2.1	<i>Nom du format</i>	13
9.2.2	<i>Version</i>	13
9.2.3	<i>Spécification</i>	13
9.2.4	<i>Langue</i>	13
9.2.5	<i>Jeu de caractères</i>	13
9.3	INFORMATION SUR LE FORMAT DE LIVRAISON – SHAPEFILE	14
9.3.1	<i>Nom du format</i>	14

9.3.2	<i>Version</i>	14
9.3.3	<i>Spécification</i>	14
9.3.4	<i>Langue</i>	14
9.3.5	<i>Jeu de caractères</i>	14
9.4	INFORMATION SUR LE MÉDIA DE LIVRAISON	14
9.4.1	<i>Unités de livraison</i>	14
9.4.2	<i>Média</i>	14
9.4.3	<i>Information additionnelle</i>	14
9.5	RÉFÉRENCE VERS LA PORTÉE DES SPÉCIFICATIONS	15
10	MÉTADONNÉES	15
10.1	RÉFÉRENCE VERS LA PORTÉE DES SPÉCIFICATIONS	15

1 APERÇU

1.1 Titre

Terres autochtones (TA)

1.2 Date de référence

Date de création des spécifications du produit:

2010-04-01

1.3 Responsable du produit

Ressources naturelles Canada
Secteur des sciences de la Terre
Direction de l'arpenteur général
9700, avenue Jasper, bureau 605
Edmonton, Alberta, Canada
T5J 4C3

Téléphone: 1-800-661-2638 (Canada et États-Unis)

Télécopieur: (819) 564-5698

Courriel: soutiengeobase@RNCan.gc.ca

Site internet: <http://www.geobase.ca>

1.4 Langue

Langues dans lesquelles les spécifications du produit sont disponibles selon la norme ISO 639-3:

eng – anglais

fra – français

1.5 Termes et définitions

Attribut:

Caractéristique d'une entité; par exemple, le nom français d'une Terre autochtone.

Classe:

Description d'un ensemble d'objets qui partagent les mêmes attributs, opérations, méthodes, relations et sémantique.

Entité:

Représentation numérique d'un phénomène géographique du monde réel.

Objet:

Une instance de classe.

Identifiant unique universel (IDUU)

La définition et la méthode utilisée pour la création d'un Identifiant unique universel sont présentées dans le document *Données vectorielles nationales - Règles d'identification* disponible sur le portail GéoBase (<http://www.geobase.ca>), à la section Données sur les Terres autochtones.

1.6 Abréviations et acronymes

AATC	archives d'arpentage des terres du Canada
CMOIG	Comité mixte des organismes intéressés à la géomatique
COCG	Conseil canadien de géomatique
CRSID	Identifiant du système de référence
CT	comité technique
DAG	Direction de l'arpenteur général
GML	Geography Markup Language
GPS	système mondial de localisation
ID	Identifiant
IDN	Identifiant national
ISO	Organisation internationale de normalisation
KML	Keyhole Markup Language
LATC	limites administratives des terres du Canada
NAD83(SCRS)	Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83) (Système canadien de référence spatiale)
OGC	Open Geospatial Consortium
RNCan	Ressources naturelles Canada
TA	Terres autochtones

1.7 Description informelle du produit

Le jeu de données des Terres autochtones (TA) comprend les limites administratives (limites externes) des terres acquises par des groupes autochtones particuliers ou des terres mises de côté par la Couronne pour leur usage et leur bénéfice. L'ensemble de données comprend, sans s'y limiter, les réserves indiennes, les terres de catégorie IA ou IA-N, au sens de la *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec*, les terres désignées, au sens de la *Loi sur l'autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon*, les Terres du territoire provisoire des Mohawks de Kanasatake, les terres inuites, les terres tlichos, les terres inuvialuites, les terres des Gwich'in et les terres du Sahtu. Le produit TA est distribué sous la forme d'un jeu de données canadien ou de treize jeux de données provinciaux/territoriaux et il se compose d'entités polygonales ayant des attributs associés tels que le type de terre et les noms en anglais, en français et en langue autochtone, le cas échéant.

Les jeux de données Terres autochtones sont créés et entretenus sur une base mensuelle par le Direction de l'arpenteur général (DAG). Les entités polygonales TA sont produites à partir des parcelles cadastrales faisant partie du Système d'arpentage des terres du Canada et actualisées au fur et à mesure que de nouveaux plans d'arpentage sont déposés dans les Archives d'arpentage des terres du Canada (AATC)

Le modèle conceptuel des TA est fondé sur l'ensemble de données Limites administratives des terres du Canada anciennement disponible sur le site internet GéoGratis et modifié afin qu'il soit conforme aux

principes, politiques et procédures de GéoBase. Le modèle conceptuel des TA a été adopté par le Conseil canadien de géomatique (COCG).

2 PORTÉE DES SPÉCIFICATIONS

2.1 Identification de la portée

Globale

2.2 Niveau

005 - jeu de données

2.3 Nom du niveau

TA

2.4 Étendue

La présente section décrit l'étendue spatiale et temporelle de la portée.

2.4.1 Description

Masse continentale canadienne

2.4.2 Étendue verticale

Les données TA sont bidimensionnelles. Aucune élévation (z) n'est associée aux données.

2.4.2.1 Valeur minimale

Ne s'applique pas

2.4.2.2 Valeur maximale

Ne s'applique pas

2.4.2.3 Unité de mesure

Ne s'applique pas

2.4.2.4 Datum vertical

Ne s'applique pas

2.4.3 Étendue horizontale

2.4.3.1 Longitude limitrophe ouest

-141.0

2.4.3.2 Longitude limitrophe est

-53.7

2.4.3.3 Latitude limitrophe sud

42.4

2.4.3.4 Latitude limitrophe nord

83.3

2.4.4 Étendue temporelle**2.4.4.1 Date de début**

2003-04-07

2.4.4.2 Date de fin

Aujourd'hui

2.5 Couverture

Étendue complète

3 IDENTIFICATION DU PRODUIT**3.1 Titre**

Terres autochtones

3.2 Titre alternatif

TA

3.3 Résumé

Le produit Terres autochtones se compose d'entités polygonales qui représentent les limites administratives (l'étendue) des terres acquises par des groupes autochtones particuliers ou des terres mises de côté par la Couronne pour leur usage et leur bénéfice. Il comprend notamment les terres suivantes:

Les réserves indiennes lesquelles incluent:

- les terres cédées ou les réserves au sens de la *Loi sur les Indiens*. Cette définition exclut les établissements indiens et les communautés indiennes.
- les terres secheltes au sens de la Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte, chapitre 27 des Statuts du Canada, 1986.

Les terres correspondant aux règlements de revendications territoriales – les terres créées en vertu du processus des revendications territoriales globales qui n'ont ou n'auront pas le statut de réserve indienne tel que défini dans la *Loi sur les Indiens*. Ces terres comprennent :

- les terres de catégorie IA ou IA-N, au sens de la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec, chapitre 18 des Statuts du Canada, 1984. Les terres de catégorie 1B et de catégorie II sont exclues de cette définition.
- Les terres visées par le règlement de revendication territoriale telles que définies dans la *Loi sur l'autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon* et des terres dont le droit de propriété est transféré à la première nation ou lui est reconnu en vertu de l'article 21 de cette loi. Le jeu de données comprend uniquement les terres visées par le règlement des revendications territoriales des premières nations du Yukon qui ont fait l'objet d'un arpentage et dont le plan d'arpentage a été déposé.
- Les terres inuites au sens de l'*Accord entre les Inuit de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada* mise en vigueur et déclarée valide par la *Loi concernant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*. Le jeu de données comprend toutes parcelles identifiées dans l'*Accord*, quelles aient été l'objet d'un arpentage officiel ou non et nonobstant le dépôt des plans dans les Archives d'arpentage des terres du Canada.
- Les terres des Gwich'in au sens de l'*Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in* mise en vigueur et déclarée valide par la *Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Gwich'in*.
- Les terres inuvialuites au sens de la *Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique*.
- Les terres du Sahtu au sens de l'*Entente sur les revendications territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu* mise en vigueur et déclarée valide par la *Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Dénés et Métis du Sahtu*. Le jeu de données comprend toutes les parcelles identifiées dans l'Entente nonobstant le dépôt des plans dans les Archives d'arpentage des terres du Canada.
- Les terres tlichos, au sens de l'*Accord des Tlichos* mise en vigueur et déclarée valide par la *Loi sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlichos*.

Les terres indiennes qui comprennent:

- Les terres situées dans le territoire provisoire des Mohawks de Kanesatake, telles que définies dans la *Loi sur le gouvernement du territoire provisoire de Kanesatake* autres que les terres connues sous le nom de la réserve Doncaster n° 17.

3.4 But

Le but est de fournir une couverture nationale et de promouvoir l'utilisation d'une représentation géométrique commune pour les Terres autochtones au Canada. Ce jeu de données ne doit pas être utilisé dans la détermination de limites. Les décisions administratives doivent s'appuyer sur des documents juridiques et des plans d'arpentage officiels.

3.5 Catégories

Principaux thèmes pour le produit, tels que définis dans la norme ISO 19115:

003 – frontières

3.6 Type de représentation spatiale

Type de représentation spatiale pour le produit, tel que défini dans la norme ISO 19115:

001 – vecteur

3.7 Résolution spatiale

Dénominateurs de résolution spatiale des données:

10 000 – 250 000

La résolution spatiale varie grandement puisque les données sont tirées de plans d'arpentage ayant des échelles différentes pour décrire des détails minimes ainsi que d'immenses bandes de terre.

3.8 Description géographique

3.8.1 Autorité

Organisation internationale de normalisation (ISO)

3.8.1.1 Titre

Normes des codes de régions géographiques:

ISO 3166-1:1997 Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions – Partie 1: codes pays.

3.8.1.2 Date

Date de référence de la norme ISO 3166-1:

1997-10-01

3.8.1.3 Code de type de date

Type de date selon la norme ISO 19115:

002 – publication

3.8.2 Code

Code de la région géographique couverte par le produit selon la norme ISO 3166-1:

CA – Canada

3.8.3 Type de code

Type de code du polygone de délimitation de l'étendue selon la norme ISO 19115:

1 – inclusion

3.9 Référence vers la portée des spécifications

Globale

4 CONTENU ET STRUCTURE DE L'INFORMATION

4.1 Description

Le produit TA est distribué sous forme d'un unique jeu de données national ou de treize jeux de données provinciaux et/ou territoriaux; il se compose d'entités polygonales auxquelles est associée une série d'attributs descriptifs tels que le type de terre, la précision absolue, le nom en français, en anglais et en langue autochtone.

4.2 Information sur les entités

4.2.1 Schéma d'application

Le modèle conceptuel des données TA est présenté dans le document *Terres autochtones: Modèle de données conceptuel – Édition 1.0.1* auquel on peut accéder sur le portail de GéoBase (<http://www.geobase.ca>).

En ce qui concerne les métadonnées d'objet, le modèle conceptuel comprend une date de création (*date création*) et une date de révision (*dateRévision*). Si une date de révision est fournie, les métadonnées d'objet sont liées à la modification apportée à l'objet et non plus à la création de l'objet. Le cas échéant, seule la date de création se rapporte à la version originale de l'objet.

4.2.2 Catalogue d'entités

Le catalogue d'entités intitulé *Terres autochtones: Catalogue d'entités – Édition 1.0.1* peut être consulté sur le portail de GéoBase (<http://www.geobase.ca>).

4.3 Référence vers la portée des spécifications

Globale

5 SYSTÈMES DE RÉFÉRENCE

5.1 Système de référence spatial

Les données spatiales sont exprimées en coordonnées géographiques de latitude (φ) et de longitude (λ) en référence au Système de référence nord-américain de 1983 - Système canadien de référence spatiale (NAD83-SCRS). La longitude est exprimée au moyen d'un nombre négatif pour représenter une position à l'ouest du méridien central (0°). L'unité de mesure des coordonnées est le degré exprimé sous forme de valeur réelle à sept décimales.

5.1.1 Autorité

5.1.1.1 Titre

Registre du système de référence:

EPSG Geodetic Parameter Dataset

5.1.1.2 Date

Date de référence :

2007-02-08

5.1.1.3 Type de date

Type de date selon la norme ISO 19115:

002 - publication

5.1.1.4 Responsable du registre

OGP – International Organization of Oil and Gas Producers

URL: <http://www.epsg.org>

5.1.2 Code

Identifiant du système de référence (CRSID) :

4617

5.1.3 Espace de codage

EPSG - European Petroleum Survey Group

5.1.4 Version

6.12

5.2 Référence vers la portée des spécifications

Globale

6 QUALITÉ DES DONNÉES

6.1 Complétude

Le produit TA ne comprend pas toutes les Terres autochtones au Canada. Se reporter au résumé (section 3.3) afin d'obtenir une description des Terres autochtones qui sont spécifiquement incluses dans le produit TA.

Les commissions et les omissions indiquées ci-dessous s'appliquent spécifiquement aux Terres autochtones décrites dans le résumé (la section 3.3 du présent document).

6.1.1 Commissions

Il n'y a aucune commission actuellement identifiée pour le jeu de données TA. Dans l'éventualité que des commissions soient identifiées, celles-ci seront indiquées dans le fichier de métadonnées accompagnant chacun des jeux de données TA.

6.1.2 Omissions

Réserves indiennes:

Certaines réserves indiennes peuvent être absentes du jeu de données TA. Le cas échéant, les omissions seront indiquées dans le fichier de métadonnées accompagnant chacun des jeux de données TA.

Terres visées par les règlements de revendications territoriales:

Veuillez prendre note: quoiqu'elles ne soient pas considérées comme une omission en vertu de la section 3.3, les terres visées par le règlement des revendications territoriales des premières nations du Yukon qui n'ont pas fait l'objet d'un arpentage ou dont le plan d'arpentage n'est pas déposé dans les Archives d'arpentage des terres du Canada, ne sont pas incluses dans le jeu de données TA.

6.2 Cohérence logique

6.2.1 Cohérence conceptuelle

Le modèle conceptuel des données TA est présenté dans le document *Terres autochtones: Modèle de données conceptuel – Édition 1.0.1*, auquel on peut accéder sur le portail GéoBase (<http://www.geobase.ca>).

La mise en œuvre physique du produit TA a été effectuée en conformité avec le modèle conceptuel.

6.2.2 Cohérence de domaine

Les valeurs attributives sont validées au moyen d'une liste des valeurs de domaine autorisées définies dans le catalogue d'entités.

6.2.3 Cohérence de format

Les formats des données TA se conforment aux formats de distribution décrits dans le document intitulé *Terres autochtones: Formats de distribution du produit – Édition 1.1* disponible sur le portail GéoBase (<http://www.geobase.ca>).

6.2.4 Cohérence topologique

Des routines de validation sont effectuées sur les données d'origine afin de cerner les chevauchements.

Les réserves indiennes n° 31A et n° 35A de Naongashing se chevauchent. Chacune de ces deux réserves indiennes comprend 50 % des terres ainsi décrites.

Les Terres autochtones qui chevauchent des frontières provinciales ou territoriales sont comprises dans les deux jeux de données provinciales et/ou territoriales correspondants. Il en ressort que si des jeux de données provinciaux et/ou territoriaux sont téléchargés, il se peut que les mêmes terres de Premières nations et/ou d'Autochtones soient données en double.

6.3 Précision des positions

6.3.1 Précision spatiale absolue

L'exactitude spatiale absolue des objets est représentée par la différence entre la position de ces objets dans le jeu de données et leurs positions réelles au sol mesurées relativement au système de référence des coordonnées. L'exactitude peut varier d'un objet à un autre. Celle-ci est donc fournie en attribut à chaque occurrence d'entité et est exprimée en mètres, à un niveau de confiance de 95 %.

L'exactitude spatiale absolue des positions dépend de la précision absolue d'un ou de plusieurs point(s) connu(s) utilisés à titre de point(s) de contrôle en vue de calculer les coordonnées de l'arpentage local et l'exactitude relative du ou des rapport(s) avec ce ou ces point(s) connu(s). Chaque TA est calculée en dissolvant les limites internes des parcelles arpentées composant l'objet TA. La valeur de précision fournie est une estimation déterminée au moyen des valeurs de précision des diverses composantes, avec l'exception suivante. Les objets TA comportent souvent des limites rectilinéaires et des limites naturelles. La précision des positions est habituellement déterminée à l'aide des estimations de précision liées aux limites rectilinéaires. La précision des positions spécifiée dans les métadonnées s'applique donc qu'aux limites rectilinéaires et pas aux limites naturelles.

Cette précision ne s'applique pas aux limites naturelles puisqu'elles sont des limites définies par rapport à la position d'une caractéristique naturelle, telle une berge ou la ligne des hautes eaux ordinaires, etc. et donc, ces limites se déplacent au gré des phénomènes naturels d'accroissement et d'érosion ou tout autre mouvement naturel, ceci naturellement sans modifier les droits riverains.

Naturellement, la méthode de choix pour l'établissement d'une limite naturelle, sera toujours via l'arpentage. Cependant, il y a des cas particuliers où il est impossible de pratiquer un levé officiel d'une limite naturelle. Il faut alors se tourner vers d'autres moyens pour définir cette limite. Par exemple, toutes les limites naturelles des terres inuites proviennent des cartes de la base nationale de données topographiques (BNDT), à l'échelle du 1 :250,000. Elles ont en effet été copiées (c'était la seule source cartographique de disponible à l'époque), et donc on peut trouver des erreurs de précision de positions pouvant aller de 10 à 500 mètres.

Toutefois, l'exactitude visée pour le produit TA est de 30 m ou mieux. Néanmoins, l'évaluation de la précision des positions des objets TA se produit dans le cadre de quatre situations différentes.

Situation 1 – Des calculs de coordonnées (COGO) ont été utilisés pour définir la position de tous les points mesurés par rapport aux points de contrôle. L'exactitude de la position des points de contrôle en référence au NAD83(SCRS) est connue grâce aux observations GPS figurant dans les rapports ou plans d'arpentage déposés dans les Archives d'arpentage des terres du Canada. L'exactitude spatiale absolue des objets TA dont la position a été obtenue à l'aide de cette méthode est normalement de 2 m ou mieux.

Situation 2 – Des calculs de coordonnées (COGO) ont été utilisés pour définir la position de tous les points mesurés par rapport aux points de contrôle. Toutefois, l'exactitude des positions des points de contrôle en référence au NAD83(SCRS) n'est pas bien établie. Par exemple, le fournisseur d'origine n'indique pas l'exactitude en référence au NAD83(SCRS) et/ou il a fallu convertir les coordonnées du point de contrôle au NAD83(SCRS) en faisant appel à diverses méthodes. L'exactitude spatiale absolue des objets TA dont la position a été obtenue à l'aide de cette méthode se situe habituellement entre 2 et 10 m.

Situation 3 – Des calculs de coordonnées (COGO) ont été utilisés pour définir la position relative de tous les points de levés. L'exactitude spatiale absolue des objets TA est établie à partir de sources autres que les points de contrôle telles que des cartes, des images satellitaires ou des photographies aériennes. L'exactitude spatiale absolue des objets TA dont la position a été obtenue à l'aide de cette méthode se situe habituellement entre 10 et 100 m.

Situation 4 – L'exactitude externe des positions des objets TA ne peut pas être déterminée puisqu'il est impossible d'établir avec certitude la position des objets TA en référence à une source NAD83(SCRS). Ceci survient parfois dans le cas d'anciens plans d'arpentage, même si l'on a fait appel à des calculs de coordonnées (COGO) pour établir les positions relatives. L'exactitude spatiale absolue des objets TA dont la position a été obtenue à l'aide de cette méthode indique habituellement « Inconnue » (-1).

En vertu de l'actuelle stratégie de maintenance des données, aucune validation systématique de l'exactitude des positions n'est effectuée sur l'ensemble des Terres des Premières nations et des Autochtones. Les problèmes d'exactitude des positions sont réglés au fur et à mesure de leur identification ou lorsque des données d'une meilleure exactitude deviennent disponibles.

6.3.2 Précision spatiale relative

Inconnue

6.4 Précision temporelle

6.4.1 Précision d'une mesure de temps

Ne s'applique pas

6.4.2 Cohérence temporelle

Ne s'applique pas

6.4.3 Validité temporelle

Ne s'applique pas

6.5 Exactitude thématique

6.5.1 Exactitude de classification

Inconnue

6.5.2 Exactitude des attributs non quantitatifs

Il n'est effectué aucune validation systématique de la précision des attributs non quantitatifs. Les problèmes relatifs aux attributs sont réglés au fur et à mesure de leur identification et de leur signalement.

6.5.3 Précision des attributs quantitatifs

Ne s'applique pas

6.6 Référence vers la portée des spécifications

Globale

7 ACQUISITION DES DONNÉES

7.1 Description

En ce qui concerne les réserves indiennes, les terres visées par les règlements de revendications territoriales et les terres indiennes, le polygone TA est créé en dissolvant les parcelles cadastrales associées à chaque objet TA particulier. Cela permet d'exclure les parcelles comme les emprises et les parcelles ne faisant pas partie des TA. Les parcelles cadastrales de départ sont compilées à partir des plans d'arpentage déposé dans les Archives d'arpentage des terres du Canada. L'exactitude de chaque objet TA dépend donc de la précision des parcelles le constituant tel que décrit dans la section 6.3.1.

7.2 Référence vers la portée des spécifications

Globale

8 MAINTENANCE DES DONNÉES

8.1 Description

La mise à jour des Terres autochtones définies en tant que réserves indiennes, terres visées par les règlements de revendications territoriales et terres indiennes est réalisée sur une base mensuelle par Ressources naturelles Canada. Les modifications apportées à l'étendue de TA sont le résultat d'ajouts, de cessions de terres et d'ententes sur les revendications territoriales globales ainsi que de l'amélioration de l'exactitude grâce à de nouveaux levés cadastraux. Parfois, les noms de TA particulières peuvent changer.

La révision d'une TA suit la même méthodologie que lors de la création originale, à savoir que le polygone est produit en dissolvant les parcelles cadastrales associées à la TA en question.

Afin d'aider les utilisateurs de données TA à gérer les diverses mises à jour publiées, ces dernières sont réunies et distribuées en fonction des effets des modifications (ajout, élimination, modification et confirmation). En procédant de cette façon, on établit les règles d'identification et les méthodes de classification des modifications.

Les règles d'identification gouvernant l'identification catégorique des occurrences d'entités sont définies dans le document intitulé Données vectorielles nationales – Règles d'identification disponible sur le portail GéoBase (<http://www.geobase.ca>). De plus amples renseignements sur la gestion des modifications sont fournis dans Données vectorielles nationales - Gestion des modifications, version 3.0, un document également disponible sur le portail GéoBase. Les méthodes de classement des mises à jour par effets de mise à jour (ajout, élimination, modification et confirmation) sont définies dans ce document. Parmi les diverses stratégies définies dans ce document relativement à la description de modifications géométriques, la quatrième méthode est celle qui s'applique aux données TA.

8.2 Référence vers la portée des spécifications

Globale

9 LIVRAISON DU PRODUIT

9.1 Information sur le format de livraison – GML

9.1.1 Nom du format

GML – Geography Markup Language

9.1.2 Version

2.1.2

9.1.3 Spécification

Geography Markup Language – GML – 2.1.2, OpenGIS® Implementation Specifications, 17 September 2002, OGC Document Number 02-069 (http://portal.opengeospatial.org/files/?artifact_id=11339)

9.1.4 Langue

Les produits sont disponibles dans les langues suivantes, les codes correspondant à la norme ISO 639-3:

eng – anglais

fra – français

9.1.5 Jeu de caractères

Le jeu de caractères est stipulé dans la norme ISO 10646:2003, incluant les amendements 1 à 6. Ce qui précède comprend les caractères connus sous le nom de « Unified Canadian Aboriginal Syllabic » stipulés dans la norme «Unicode 5.2». Le codage des caractères est UTF-8 (jeu de caractères universel à 8 éléments / Unicode Transformation Format).

9.2 Information sur le format de livraison – KML

9.2.1 Nom du format

KML – Keyhole Markup Language

9.2.2 Version

2.1

9.2.3 Spécification

Open Geospatial Consortium Inc., KML 2.1 Reference – An OGC Best Practice, Version 0.0.9, 2007-05-02, le numéro de référence de ce document de projet OGC® étant : OGC 07-039r1 (<http://www.opengeospatial.org/standards/bp>)

9.2.4 Langue

Les produits sont disponibles dans les langues suivantes, les codes correspondant à la norme ISO 639-3:

eng – anglais

fra – français

9.2.5 Jeu de caractères

Le jeu de caractères est stipulé dans la norme ISO 10646:2003, incluant les amendements 1 à 6. Ce qui précède comprend les caractères connus sous le nom de « Unified Canadian Aboriginal Syllabic » stipulés dans la norme «Unicode 5.2». Le codage des caractères est UTF-8 (jeu de caractères universel à 8 éléments / Unicode Transformation Format).

9.3 Information sur le format de livraison – Shapefile

9.3.1 Nom du format

Shapefile – ESRI™

9.3.2 Version

01

9.3.3 Spécification

ESRI Shapefile Technical Description, an ESRI White Paper, July 1998
(<http://www.esri.com/library/whitepapers/pdfs/shapefile.pdf>)

9.3.4 Langue

Les produits sont disponibles dans les langues suivantes, les codes correspondant à la norme ISO 639-3:

eng – anglais

fra – français

9.3.5 Jeu de caractères

Le jeu de caractères est stipulé dans la norme ISO 10646:2003, incluant les amendements 1 à 6. Ce qui précède comprend les caractères connus sous le nom de « Unified Canadian Aboriginal Syllabic » stipulés dans la norme «Unicode 5.2». Le codage des caractères est UTF-8 (jeu de caractères universel à 8 éléments / Unicode Transformation Format).

La firme ESRI donne des conseils sur la lecture de fichiers Shapefile ayant un codage UTF-8 sous ArcSDE et ArcGIS

9.4 Information sur le média de livraison

9.4.1 Unités de livraison

Nation ou province/territoire canadien(ne)

9.4.2 Média

Les données peuvent être téléchargées (ftp ou http) à partir du portail GéoBase (<http://www.geobase.ca>).

9.4.3 Information additionnelle

Les noms des fichiers, entités et attributs sont décrits dans le document *Terres autochtones: Formats de distribution du produit – Édition 1.1* (<http://www.geobase.ca>).

Les données GéoBase sont sujettes aux termes et conditions contenus dans l'Accord de licence d'utilisation sans restriction de GéoBase (<http://www.geobase.ca>).

9.5 Référence vers la portée des spécifications

Globale

10 MÉTADONNÉES

10.1 Référence vers la portée des spécifications

Globale